

Projet de Résolution générale Assemblée Générale **Snudi-FO 67**

INDÉPENDANCE ET ACTION SYNDICALE

L'Assemblée Générale du **Snudi-FO 67**, réunie à Strasbourg le vendredi 22 mai 2026, réaffirme son attachement indéfectible à l'indépendance syndicale. Elle considère que les principes de la Charte d'Amiens demeurent plus que jamais d'actualité.

Dans une période où les gouvernements successifs multiplient les initiatives visant à transformer les organisations syndicales en « partenaires sociaux », l'Assemblée Générale rappelle que les intérêts des Professeurs des écoles, des PsyEN et des AESH ne sauraient se confondre avec la notion d'« intérêt général », dont la définition relève du législateur.

L'Assemblée Générale dénonce la répression syndicale qui augmente dans notre pays et appelle à se mobiliser pour préserver les libertés syndicales.

L'Assemblée Générale rappelle également que notre syndicat rassemble les personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les écoles, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, afin de défendre leurs intérêts matériels et moraux.

L'indépendance syndicale à l'égard de toute structure, pouvoir ou influence extérieure constitue une nécessité absolue. Elle est la condition indispensable à la représentation, à la défense efficace et permanente des droits et des intérêts des personnels de l'Éducation nationale, quel que soit le gouvernement en place.

L'année à venir sera marquée par des élections nationales. Comme toujours, le **Snudi-FO 67** ne donnera aucune consigne de vote et continuera à porter les valeurs humanistes et pacifistes profondément ancrées dans l'ADN de FO.

L'Assemblée Générale du **Snudi-FO 67** refuse toute instrumentalisation ou intégration des organisations syndicales dans les choix économiques actuels, synonymes de renoncement et d'abandon des revendications des travailleurs.

TRAITEMENTS ET RÉMUNÉRATION

Alors que l'inflation de ces dernières années a pris tous les salariés à la gorge, l'Assemblée Générale du **Snudi-FO 67** dénonce les attaques contre la Fonction Publique et ses agents au travers du budget de l'Etat 2026 et de la loi de financement de la Sécurité sociale qui contiennent des mesures d'une violence inédite envers les services publics et les salariés : 3,6 milliards d'euros d'économies qui sont annoncées sur la santé, 4 000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale, nouvelle année blanche pour la valeur du point d'indice...

L'AG revendique une augmentation de 32,7% de la valeur du point d'indice afin de compenser la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis 2000. Elle revendique a minima 10% d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, l'ouverture de négociations pour l'amélioration de toutes les grilles indiciaires ainsi que l'annulation du jour de carence et de la baisse à 90% de l'indemnisation des congés maladie ordinaire.

De même, l'AG réaffirme son exigence d'abrogation de PPCR qui pérennise l'austérité et instaure l'arbitraire pour l'avancement avec des entretiens de carrière et des entretiens individuels aux critères d'évaluation subjectifs. Étant donné que l'accès à la hors classe est conditionné par une appréciation gravée dans le marbre portée par la hiérarchie lors du 3^e rendez-vous de carrière couperet, la **FNEC FP-FO** exige a minima que cette appréciation puisse être revue à la hausse à la demande de l'agent. Elle exige également la suppression des quotas, invoqués par l'Institution, qui ne permettent qu'à un pourcentage défini d'enseignants d'une même cohorte d'obtenir les appréciations « Excellent » ou « Très satisfaisant ». Ce système d'évaluation instaure une mise en concurrence entre collègues plutôt qu'une reconnaissance objective du travail accompli, ce que dénonce l'AG.

L'AG rappelle que les AESH vivent toujours sous le seuil de pauvreté avec un temps partiel imposé pour la très grande majorité. Elle réaffirme ses revendications : un statut de fonctionnaire d'Etat, un vrai salaire avec un temps plein pour 24h travaillées, abandon des PIAL et des PAS !

L'Assemblée générale du **Snudi-FO 67** dénonce également le nouveau report de la mise en place de la subrogation à janvier 2027, voire ultérieurement !

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE (ORS)

La **FNEC FP-FO** considère que les ORS sont de plus en plus contournées ou alourdies par des tâches imposées hors cadre statutaire.

Dans le premier degré, le **Snudi-FO** insiste particulièrement sur :

- le respect strict des 108 heures,
- le refus des heures supplémentaires non réglementaires pour des réunions ou formations hors cadre,
- le refus de l'extension implicite des missions via les évaluations, le pilotage d'école ou les dispositifs ministériels,
- la défense de la liberté pédagogique et du statut des enseignants.

INCLUSION SCOLAIRE / AESH

L'Assemblée Générale du **Snudi-FO 67** refuse l'orientation ministérielle d'inclusion scolaire systématique forcée et maltraitante, inscrite dans la loi de février 2005 sur le handicap, consacrée par la loi de Refondation et confirmée par la loi Blanquer qui a notamment instauré les comités de suivi de l'École inclusive qui sont chargés d'ajuster la feuille de route de démantèlement de ce qui reste de l'enseignement et des structures spécialisées et adaptées à tous les niveaux (national et départemental). L'AG revendique l'abrogation de toutes ces lois.

L'AG réaffirme le droit des élèves à bénéficier d'un enseignement adapté, en milieu ordinaire uniquement lorsque c'est possible et en établissement spécialisé lorsque c'est nécessaire. L'AG revendique le maintien des RASED, la fin des dispositifs et le retour à des classes relevant de l'adaptation (UPI, CLIS) impliquant une inclusion qualitative, non systématique, relevant uniquement de l'expertise de l'équipe éducative et de la liberté pédagogique des enseignants.

L'AG revendique la mise à disposition de moyens et de professionnels qualifiés selon le degré et la nature du handicap dans les structures médico-sociales (ITEP, SESSAD, IME, IMPRO). De par l'effet délétère de l'inclusion et du rejet du handicap lorsqu'il est forcé (classes IME intégrées aux établissements), la destruction de l'enseignement spécialisé entraîne inévitablement la maltraitance des élèves, des AESH et des enseignants et piétine le droit des familles à des soins et à une scolarisation adaptée aux besoins de leur enfant.

L'AG revendique aussi tous les moyens humains et matériels nécessaires pour la prise en charge en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap qui ne relèvent pas de ces dispositifs ou des ESMS.

Selon le ministère, 30 000 élèves en situation de handicap ne sont pas pris en charge dans les établissements sociaux et médico-sociaux dont ils relèvent (IME, IMPRO, IEM, ITEP...), faute de places. Dans le cadre de l'Acte 2 de l'École inclusive, le gouvernement a publié en juillet 2024 un décret visant à généraliser l'externalisation des établissements sociaux et médico-sociaux dans les écoles ou établissements ordinaires. Le gouvernement veut accélérer le démantèlement de l'enseignement spécialisé.

L'Assemblée Générale du **Snudi-FO 67** exige l'abrogation de ce décret ainsi que le maintien et le développement des établissements sociaux et médico-sociaux.

L'AG exige l'abandon des « Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés » (PIAL) qui engendrent une mutualisation ainsi qu'une flexibilisation des personnels et se traduisent par une baisse de moyens et des conditions de travail dégradées. Le gouvernement a mis en place les « pôles d'appui à la scolarité » (PAS) et le DASEN du 67 veut les généraliser à tout le département dès la rentrée 2026-27 pour réduire l'accompagnement des élèves par les AESH en renforçant la mutualisation et pour que le ministère prenne la main sur les prescriptions et les notifications des MDPH en éloignant les élèves des soins auxquels ils ont droit.

D'autre part, le recours, pour les PAS, à un duo composé d'un enseignant spécialisé et d'un éducateur spécialisé vise à « coacher » les enseignants de milieu ordinaire au lieu de prendre réellement en charge les élèves qui relèvent de classes ou structures spécialisées ou adaptées. Cela a également pour effet de vider les classes spécialisées et les ESMS des personnels formés nécessaires à leur fonctionnement, participant ainsi à leur démantèlement.

L'AG mandate le bureau pour intervenir auprès du Recteur et du DASEN afin d'exiger l'abandon immédiat des PAS, conformément au vote de l'Assemblée nationale du 11 mai 2026.

Le 5 septembre 2024 est paru au B.O un texte intitulé « déploiement de l'autorégulation en milieu scolaire ». Il s'agit de généraliser et de cadrer davantage les Dispositifs d'autorégulation (DAR) expérimentés dans certains départements.

L'AG exige le retrait de ces dispositifs qui permettent d'inclure des élèves avec des troubles du neurodéveloppement en classe ordinaire au lieu de créer les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux. L'AG réaffirme que la pédagogie ne peut se substituer aux soins.

L'AG dénonce le projet ministériel de diviser les AESH en créant un corps « d'assistants d'accessibilité » fonctionnaires de catégorie B à temps plein pour seulement 20% d'entre eux.

L'Assemblée générale du **Snudi-FO 67** revendique :

- la défense de l'enseignement spécialisé et adapté,
- le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux,
- le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS,
- le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH,
- un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour tous les AESH,
- le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL,
- la reconnaissance, sécurisation et revalorisation de tous les professionnels en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap : enseignants et éducateurs spécialisés, personnel médico-social...

DROIT AU TEMPS PARTIEL ET A LA DISPONIBILITE

L'AG constate que le droit au temps partiel et à la disponibilité est remis en cause pour les personnels. Comme pour le droit à la mutation, cela est lié à la politique générale de diminution des postes. L'AG revendique que tous les personnels le désirant puissent bénéficier d'une disponibilité.

L'AG revendique que tous les personnels puissent bénéficier d'un temps partiel et de choisir leur quotité, quels que soient leur poste et leur fonction. De plus, il est inconcevable de voir éditées de nouvelles circulaires départementales menaçant les enseignants de perdre (certes de manière provisoire) le poste occupé s'ils décident de travailler à temps partiel. Le DASEN s'attaque aux postes de TPS et il y a fort à parier que les postes de direction, les postes en classes dédoublées suivront sous peu. L'AG mandate le Snudi-FO 67 pour engager la bataille juridique forte des premières analyses de l'avocat spécialisé en droit administratif et public, Maître Diaby.

CONDITIONS DE TRAVAIL / PPCR

Le protocole PPCR relatif à « La modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations », non content d'entériner le gel des salaires, instaure les rendez-vous de carrière et l'« accompagnement continu ». L'« accompagnement » PPCR vise à transformer les fonctionnaires en « stagiaires à vie » pour mieux les mettre au pas.

L'Assemblée Générale dénonce avec force la modification arbitraire du statut des personnels remplaçants, marquée par le passage des Zones d'Intervention Limitée (ZIL) aux Zones de Remplacement Infra-départementales (ZRI). Sous couvert de simplification administrative, cette mesure constitue une attaque frontale contre leurs conditions de travail en actant l'élargissement des zones de remplacement. Elle contraint les collègues à effectuer des déplacements considérablement plus longs, hors de leurs circonscriptions d'attache, ouvrant ainsi la voie à une départementalisation complète et à une flexibilité totale des remplaçants au mépris de leur vie personnelle, de leur santé et de la qualité du service rendu.

L'Assemblée Générale dénonce la modification autoritaire de l'école de rattachement initialement choisie par les titulaires remplaçants.

Face à la dégradation continue de nos conditions de travail, l'Assemblée générale du Snudi-FO 67 revendique :

- le retour à un cadre national concernant les rythmes scolaires : 4 jours pour tous officiellement et non par dérogation, et sur 36 semaines,
- pas plus de 24 élèves par classe (pas plus de 18 en éducation prioritaire),
- l'abandon de la loi Rilhac et l'arrêt de la prolifération d'outils professionnels toujours plus chronophages que se voient imposer les directrices et directeurs au détriment de la gestion quotidienne des écoles,
- le remplacement systématique des collègues (enseignants et AESH) quel que soit le motif de leur absence,
- le maintien du statut des remplaçants, le respect des zones d'intervention initiales et l'abandon immédiat des ZRI au profit du retour aux postes de ZIL garantissant des secteurs de remplacement à taille humaine,
- le droit au temps partiel pour tous les personnels qui en font la demande quel que soit le type de poste,
- le respect de la liberté pédagogique,
- le libre choix des formations,
- la possibilité de mutations inter et intra départementales avec des règles claires et de la transparence : retour des prérogatives des commissions administratives paritaires (CAP) et retrait des vœux MOB ; suppression des postes à exigences particulières et postes à profil,
- l'accès à une véritable médecine du travail comme le prescrit le code du travail, ainsi qu'à des examens de prévention réguliers tenant compte des risques physiques et psychologiques liés à la pénibilité du travail,
- le maintien de la rémunération lors d'une absence pour tout type de rendez-vous médical,
- le retour d'un Rased complet (Psychologue, maitre G, Maitre E) dans chaque secteur de collège ainsi qu'en Rep et Rep+,
- des médecins scolaires et infirmières scolaires dans chaque secteur de collège,
- le recrutement intégral des listes complémentaires et l'abondement de celles-ci autant que de besoin,
- le retrait du nouveau référentiel métier des directeurs et directrices d'école.

L'Assemblée Générale du **Snudi-FO 67** condamne l'obstination des ministres successifs de l'Éducation nationale qui dégradent le service public d'éducation et les conditions de travail des personnels.

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

La loi de transformation de la Fonction publique vise notamment à précariser tous les personnels en détruisant les garanties attachées au statut de la FP par la généralisation de la contractualisation aux dépens de l'emploi statutaire.

Elle remet également en cause les instances de représentation des personnels (prérogatives des CAP, transformation des CHSCT en Formation spécialisée des CSA...), s'attaquant ainsi directement au statut des personnels. Elle instaure l'arbitraire et les passe-droits en privant les CAP de leurs prérogatives de contrôle sur le déroulement de carrière des personnels (mutation, notation).

Avec sa Fédération, l'Assemblée Générale du **Snudi-FO 67** revendique :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique,
- le rétablissement des CHSCT, le maintien des réponses individualisées aux fiches SST,
- le rétablissement des prérogatives des CAP et CCP en matière d'avancement et mobilités,
- le rétablissement des CAP de corps,
- le respect du statut général qui prévoit que tous les emplois permanents de l'État doivent être occupés par un fonctionnaire,
- le retour au paritarisme issu du statut général de 1946 qui est la base de la protection des fonctionnaires avec la garantie de l'emploi.

RETRAITES ET PENSIONS

Depuis des décennies, **FO** s'oppose aux réformes des retraites qui consistent à faire supporter aux travailleurs son financement par l'allongement de la durée d'assurance et le report de l'âge de départ. En quelques années, nous sommes passés d'un départ à 60 ans avec un taux plein avec 37,5 annuités de cotisations à 64 ans et 43 ans de cotisations. A l'heure où l'espérance de vie en bonne santé reste à 65 ans en moyenne, l'Assemblée Générale n'accepte aucun report de l'âge de départ ni l'augmentation du nombre d'annuités. C'est pourquoi l'Assemblée Générale soutient la position de la Confédération **FO** dans sa revendication de l'abrogation de la dernière réforme des retraites Macron - Borne.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : LA REPRÉSENTATIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT

L'Assemblée Générale du **Snudi-FO 67** se félicite de l'importante progression du nombre d'adhérents depuis 14 années consécutives.

L'AG encourage les militants et les adhérents à se former régulièrement en participant notamment activement aux différents stages de formation et aux réunions d'informations syndicales proposés par le **Snudi-FO 67** et les invite à se faire élire à notre conseil syndical.

L'AG rappelle qu'au-delà de la représentativité, notre action syndicale doit être consacrée à la construction du rapport de force. L'AG exhorte l'ensemble des adhérents du **Snudi-FO 67** à tout mettre en œuvre pour faire progresser de manière significative la place du **Snudi-FO 67** lors des prochaines élections professionnelles de décembre 2026 et de multiplier le nombre de cahiers de votants.

L'AG du **Snudi-FO 67** engage toutes ses forces pour faire connaître largement les positions du **Snudi-FO** et plus largement de la fédération **FNEC FP-FO** dans les établissements, les écoles et les services du Bas-Rhin notamment :

- en organisant des tournées d'écoles, des réunions et des formations syndicales pour écouter, informer, soutenir et regrouper les personnels, pour faire valoir les revendications et établir un rapport de force gagnant,
- en proposant largement l'adhésion au **Snudi-FO 67** à tous les collègues qui souhaitent rejoindre le syndicalisme libre et indépendant,
- en développant d'ores et déjà les cahiers de votants en vue des élections professionnelles 2026.